

COMMUNE DE FILLIÈRE

Conseil d'Administration du CCAS

18 mars 2021

Présents :

Mesdames : ALAIS Isabelle (élue), ALESINA Christelle (élue), CHEVALLIER Maud (élue), DURET Jacqueline, LAFFIN Nicole, PARODI Jacqueline

Messieurs : GARAUD Jean Michel, JACOB Claude (élu), PARIS Raymond, RICHARD Philippe

Excusés :

Mesdames BRUSSOZ Marie Claude, DEHAINE Valérie, HUCHET Christel (élue), NICOLAS Agnès (élue), REVEILLON Emeline (élue), REYDET Nadine (élue), Monsieur ANSELME Christian

1. Compte de Gestion / compte administratif 2020 / résultats budget 2020

Voir les documents en annexe

En l'absence du Président, il est fait lecture des éléments chiffrés du compte administratif de l'exercice 2020, à l'assemblée. Tableau joint.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif du CCAS (exercice 2020).

Considérant que le compte de gestion 2020 a été proposé par le Trésorier principal de la commune et que les opérations budgétaires correspondantes ont été certifiées,

considérant que le compte de gestion 2020 du CCAS est conforme en tout point au compte administratif 2020 du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du CCAS (exercice 2020) dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice.

2. BP 2021

Suite au débat d'orientation budgétaire, il est proposé de fixer des montants pour les dépenses du budget 2021 : voir tableau en annexe.

Considérant que les discussions qui ont prévalu à l'élaboration du budget 2021 ont eu lieu durant la précédente séance du conseil d'administration du CCAS.

Considérant que le projet de budget 2021 du CCAS de la commune de Fillière a été examiné par la commission finances de la commune et approuvé par le conseil municipal

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Approuve le budget 2021 du CCAS tel que présenté et qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES		RECETTES
Fêtes et cérémonies	20 659.89	Solde BP 2020	8 709.89
Bons alimentaires	1 500.00	Subvention	18 350.00
Doc / frais de colloques/ fournitures	1 400.00		
Divers projets	3 500.00		
TOTAL	27 059.89		27 059.89

3. POINT SUR LES ACTIONS de la fin d'année 2020 et début d'année 2021

ACTION SOCIALE

- des personnes reçues pour des demandes liées au logement, toujours plus nombreuses.
- bons alimentaires : depuis le mois de novembre nous avons attribué 4 bons alimentaires pour un montant total de 364€ (143€ fin 2020 et 221€ en janvier 2021)
- depuis le mois de novembre : 3 dossiers d'aide sociale et 6 dossiers d'obligation alimentaires ont été reçus.

Le dossier d'obligation alimentaire est un annexe au dossier d'aide sociale. Il est adressé à tous les enfants du demandeur de l'aide sociale afin qu'ils indiquent leurs ressources et leurs charges et éventuellement le montant de l'aide qu'ils peuvent verser à leur parent. Il transite par le CCAS du lieu de résidence des enfants tenus à la dette alimentaire ; puis il est retourné au CCAS du lieu de résidence du demandeur. Le dossier ainsi complété sera transmis aux services du Département pour instruction.

Sur demande des administrés, en fonction de leur possibilité de mobilité, le bureau de l'action sociale se déplace sur l'ensemble de la commune, dans les mairies déléguées ; et exceptionnellement à domicile :

- 4 personnes vues à domicile pour remettre des dossiers APA
- une famille reçue à la mairie de St Martin Bellevue pour des explications sur le dossier APA.
- 3 familles reçues au bureau du CCAS pour leur remettre des informations sur les logements pour personnes âgées et des familles renseignées par téléphone (établissements ou locations). De manière générale, nous délivrons la brochure du CIAS du Grand Annecy qui détaille toutes les structures (EHPAD, foyer logement) mais également nous les orientons vers le site AGE +74 pour obtenir la liste de tous les établissements sur la Haute Savoie. Pour les personnes indépendantes et autonomes nous leur conseillons de déposer un dossier de demande de logement social et également de prendre contact auprès de propriétaires dans le parc privé.

- 2 dossiers de domiciliation ont été traités en fin d'année 2020 : il s'agit de personnes qui habitent sur la commune mais ne disposent pas d'un domicile stable. Le CCAS a pour obligation de leur attribuer une adresse. Pour chaque personne domiciliée nous avons procédé à deux entretiens et

nous leur avons délivré l'attestation de domiciliation. Dans ce cas, il s'agissait d'une adresse postale à la mairie déléguée des Ollières.

Afin de compléter l'explication, Mme Zaglio fait lecture de la procédure et du projet de règlement.

Considérant qu'il convient de procéder à l'actualisation du règlement intérieur du CCAS en y annexant le règlement intérieur relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable,

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du CCAS relatif à la domiciliation.

- une nouvelle rencontre avec les CCAS du Pays de Fillière a eu lieu en février 2021.

Cette réunion, à l'initiative de madame Alesina, avait pour but de présenter un projet qui pourrait être mis en commun avec les CCAS du Pays de Fillière : le service d'aide aux seniors. Cette réunion a également été l'occasion de faire un point sur l'annulation du repas des aînés et les solutions de remplacement mises en place par les différentes communes. Voir partie 5

- rencontre avec le CCAS de Groisy et le CCAS de Villaz en Mars 2021 à l'initiative de madame Valejo pour présenter la Banque Alimentaire en présence de son administrateur (monsieur DE LOZ).

La proposition d'un partenariat se matérialiserait par une convention entre la BA et un CCAS. Deux possibilités existent :

soit l'Épicerie Sociale qui nécessite une « boutique » avec étagères et vitrines froides ainsi qu'une personne pour la gérer.

soit la distribution de colis. Les produits seraient stockés dans un local adapté (produits frais...) pour ensuite confectionner des colis en fonction des besoins.

Les produits seraient à récupérer à l'entrepôt de Cranves Sales, il est également possible de conserver la moitié de la collecte alimentaire de printemps organisée par le partenaire.

Madame Alesina note qu'il est difficile d'évaluer le besoin, la commune de Fillière remet 10 bons alimentaires sur une année. Ce partenariat avec la BA demande beaucoup d'investissement.

Il serait intéressant de prendre contact avec une épicerie sociale sur Annecy, afin de savoir si les bénéficiaires de bons alimentaires pourraient y faire leurs achats.

Une rencontre sera organisée début avril, la date sera communiquée aux membres du CCAS qui souhaitent participer.

4. POINT SUR LES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS

LOGEMENTS COMMUNAUX

- Logement d'Evires, T1 dans l'ancien presbytère attribué à une personne seule, retraitée. Etat des lieux d'entrée le 4 janvier 2021.

- Logement à Evires T3 dans l'ancien presbytère. Etat des lieux de sortie, le 30 novembre 2020. Il a été rénové pendant l'hiver : peinture mur et plafond, de nouveaux radiateurs électriques, changement du chauffe-eau, cuisine meublée et équipée d'une hotte, plaques de

cuisson et four. Il peut désormais être mis en location.

Mme Zaglio remet des photos de l'appartement, et explique qu'une visite a eu lieu en présence de madame Alesina, de madame Dupont (maire déléguée d'Evires) et du responsable des services techniques. L'occasion de mesurer l'appartement : il fait 70 m².

- Il est demandé aux membres de se positionner sur le montant du loyer.

Pour comparaison : le T1 de 30 m² dans le même bâtiment est loué 290€ ; et le T4 de 80 m² dans le bâtiment de la mairie : 720 €.

- les membres du CCAS proposent un montant de 672 €, soit 9,60€ le m².

- Pour respecter la procédure, une annonce sera rédigée avec ces données et transmise à monsieur le maire pour avis.

Elle sera ensuite affichée à la mairie d'Evires et diffusée sur le site internet de la commune. Les dossiers de candidatures seront étudiés par les membres de la sous-commission logement du CCAS à la mi-avril.

LOGEMENTS SOCIAUX (au total 9 attributions en 2020)

2020	TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 5	total
THORENS		1	4			5
ST MARTIN B		1				1
EVIRES		1	1			2
LES OLLIERES		1				1
AVIERNOZ						0

Point sur les demandes : en mars 2021 nous comptons 193 demandeurs inscrits dont 75 ont mentionné « Fillière » en 1^e choix.

Commissions de NOVEMBRE 2020 : 2 logements attribués

Type 3 à Evires, le Bellevue. Attribué à madame B inscrite depuis janvier 2019, travaille au Centre A Lavy, seule avec un enfant.

Type 3 à Thorens-Glières, attribué à monsieur U, retraité. Il vit seul avec sa fille majeure. Ils sont sans logement ; public prioritaire.

Commission en JANVIER 2021 : 1 logement attribué

T1 BIS à Thorens-Glières, réservation Centre A Lavy

4 personnes travaillant au Centre A. Lavy ont été proposées en premier.

Logement attribué à la seule personne qui a retourné son dossier. Mme L D

Madame Alesina souhaite évoquer le problème lié à l'isolation dans certains bâtiments, aux Grosses Terres à Thorens-Glières en particulier. Le coût lié au chauffage électrique met les locataires en difficulté. Il est convenu d'en parler avec monsieur le Maire et Haute Savoie Habitat.

5. PROJETS 2021

Avec le CIAS du Grand Annecy

- Les ateliers EQUILIBRE SENIORS : ils se déroulent jusqu'en juin 2021. Arrêtés en octobre 2020 à cause du contexte sanitaire, ils ont pu reprendre avec l'autorisation de l'ARS, le 2 mars 2021.
- Pause-Café tous les 3^e mardis du mois dans le bureau du CCAS, arrêtés en octobre 2020 à cause du contexte sanitaire. A ce jour, ces rencontres n'ont pas repris.
- Ateliers Numériques : ils vont débiter le 19 mars. Nous avons pu les organiser en respectant le protocole sanitaire : 6 personnes maximum (donc 5 élèves + 1 formateur). Le vendredi matin à Thorens-Glières et le vendredi après-midi à St Martin Bellevue. Un questionnaire d'auto-évaluation a permis de faire des groupes de niveau.
- Le bus des séniors est venu à Thorens, sur la place du marché, mercredi 10 mars pour une campagne de sensibilisation aux gestes barrières. Nous avons eu de bons retours. Une deuxième date est prévue en juin. Éventuellement il pourrait se positionner sur un autre lieu de passage de la commune. A voir avec les commerces.

- Repas des aînés / Paniers garnis

Les paniers ont été bien appréciés par les personnes âgées. De nombreux messages de remerciement nous ont été transmis (par email, par téléphone, par écrit sur des cartes de vœux). 737 paniers ont été remis à des personnes âgées par les élus et les membres du CCAS, mais aussi à certains bénéficiaires de l'ADMR, et à des personnes ayant bénéficié de bons alimentaires. A noter que plus d'une vingtaine de personnes n'habitent plus la commune (déménagement, EHPAD...) et une dizaine de personnes sont décédées. Les listes seront donc mises à jour. La distribution s'est achevée le 28 janvier. Plusieurs personnes étant parties dans leur famille, ne sont rentrées qu'à la fin du mois.

Les denrées périssables, des paniers qui n'ont pas été distribués, ont été partagées entre les services et le centre Arthur Lavy.

Dans les autres communes du Pays de Fillière, la livraison de paniers ou de repas a également été très appréciée.

Réflexion pour l'année prochaine : maintenir le repas ou privilégier les paniers, sachant qu'ils touchent plus de personnes, et permet aux élus de faire connaissance avec les aînés. A noter que cela est plus intéressant financièrement pour la collectivité.

Pour information :

A GROISY, le retour des questionnaires est prévu pour le 16 février. Le repas des aînés a été remplacé par un repas à emporter.

A NAVES PARMELAN, les +70 ans ont eu un bon pour un repas au restaurant de Naves. A récupérer à leur convenance.

A VILLAZ, le repas qui était prévu le 1^e mars, est reporté en septembre. Pour l'instant tous les questionnaires n'ont pas encore été retournés.

- Point sur le retour des questionnaires, diffusés via le magazine de la commune en fin d'année

A ce jour environ 70 questionnaires ont été retournés. Les personnes reconnaissent un isolement dû au contexte actuel mais sont bien entourées par leur famille. Elles se positionnent en majorité sur les ateliers numériques et les sorties. D'autres propositions ont été faites : la lecture, des activités comme la pétanque ou la danse. Les clubs intéressent peu ; une préférence pour les fêtes de quartier ou un lieu de rencontre intergénérationnel. Sur Thorens, souhait de l'installation de bancs publics. Beaucoup de personnes vont au repas mais les paniers ont été bien appréciés aussi. Certaines personnes ont demandé des aides à domicile.

- Le service d'aide aux seniors

Pour nous aider à déterminer les besoins de la population des + de 65 ans, nous nous sommes aidés des retours du sondage.

Le PROJET consiste à recruter un accompagnateur seniors qui pourrait avoir plusieurs missions :

- accompagner les personnes âgées vers les ateliers qui existent déjà, redynamiser les clubs
- développer l'animation auprès d'un public seniors, lutter contre l'isolement
- renforcer la communication auprès des aînés, créer une relation de confiance
- établir un lien avec les différents services gravitant autour des seniors dans le cadre du maintien à domicile
- un soutien envers les familles pour anticiper l'avenir, relayer les informations pour faire les dossiers
- conduire le mini-bus pour assurer un service de navette pour les seniors
- participer aux missions du CCAS (veille sanitaire/ organisation du repas des aînés...)

Le but du projet serait de générer du lien social en particulier en développant de l'animation. Mais aussi apporter une aide de proximité, un relais d'information.

Dans le cadre de l'élaboration de la fiche de poste, Madame ALESINA tient à rendre compte des échanges qu'elle a eu avec le service des ressources humaines.

Voici les modifications envisagées :

La catégorie : C

Positionnement hiérarchique : la personne chargée de l'Action Sociale, actuellement en catégorie C

La personne recrutée ne pourra donc pas être d'une catégorie supérieure, de plus les fonctions exercées ne nécessitent pas une catégorie B.

La fiche de poste est jointe au présent compte rendu et sera étudiée lors du prochain conseil municipal en avril.

6. QUESTIONS DIVERSES

Le Département nous a informé qu' une unité mobile de vaccination sera déployée sur la commune de Fillière le 23 avril prochain, à destination des habitants de Groisy, Charvonnex, Fillière et Arbusigny de plus de 75 ans bénéficiant de l'APA ou de la Téléalarme. Le Département se charge

de contacter les personnes et de fixer les RDV. La commune doit trouver un lieu adapté et emmener les personnes si besoin.

Suite au sinistre survenu à la famille d'Aviernoz, se pose à nouveau la question d'un logement d'urgence. A ce jour la commune ne dispose pas de logement dédié. Il était convenu de se rapprocher de la Chaumière, mais en rénovation actuellement. Le logement au dessus de la mairie d'Aviernoz est inhabitable suite aux travaux entrepris au rez-de-chaussée. Il est toutefois convenu d'aller visiter les lieux.

Se rapprocher de Pierre Yves Allain pour savoir s'il est possible de réquisitionner un gîte dans une situation d'urgence.

Une réunion en viso est prévue le 7 avril à 18h, avec les CCAS du Pays de Fillière. Le lien sera communiqué aux personnes qui souhaitent participer.

Il est convenu de ne pas lancer de nouveaux projets tant que la situation sanitaire ne s'améliore pas.

La plaquette d'information est diffusée aux membres pour avis/correction avant diffusion.

Les prochains CCAS auront lieu :

15 juin

15 septembre

15 décembre

La séance est levée à 16h20

